

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	N° d'enregistrement :					
Date de réception :	Dossier complet le :	N a enlegistrement.					
	1. Intitulé du projet	AND CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY.					
Projet Revamp Fractionnement HCQ	1. Illinoie do projet						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique	2.						
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	PETROINEOS MANUFACTURING FRANCE						
Nom, prénom et qualité de la personne	Frederic Python						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 3 9 2 8 6 0 2	4 3 0 0 0 5 5 Forme juridique	⇒ SAS					
	z à votre demande l'annexe obligatoir						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. limensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et					
	Caractéristiques du projet au regard d	les seuils et critères de la catégorie					
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'	autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
Catégorie 1 (ICPE)	3110 - Cumul des puissances des installations	s de combustion supérieure à 50 MW					
	combustible : mélange Fuel gaz de la Raffiner	rie / Gaz Naturel					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
La raffinerie de Lavéra est dotée d'un enser	mble d'unités de production de produits pétro	oliers raffinés, comprenant notamment : HCO" est issu d'études menées avec la					
une unité d'Hydrocrakage (HCQ) construite en 1970. Le projet "Revamp Fractionnement HCQ" est issu d'études menées avec la société WOOD visant à améliorer la rentabilité de l'unité HCQ . La rentabilité de l'unité HCQ est améliorée en augmentant sa							
capacité de production et en améliorant la séparation et la qualité des coupes issues du craquage.							
Le projet vient modifier l'unité existante en: - Remplaçant un four de rebouillage (8.8 MW) par un nouveau four B202N de 16.5 MW avec une cheminée indépendante							
- Remplaçant des équipements process et des internes							
- Installant de nouveaux équipements Le projet inclut également t des travaux de démolition, de ferraillage et de déconnexions des équipement remplacés.							
20 p. ojet melat egalement t des travado de	Le projet inclut egalement t des travaux de demolition, de lerrallage et de déconhèxions des équipement l'emplaces.						

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est triple :

- Porter la capacité globale de traitement de l'unité HCK à 4100t/jour soit + 11% (sans changement dans la partie crackage en amont (réaction) déjà compatible avec cette allure)
- Augmenter la capacité globale de sa section distillation
- Améliorer la séparation et la qualité des différentes coupes issues du crackage: gasoil, Kérosène et bases à huile

Les modifications envisagées permettent:

- d' améliorer le stripping d'H2S dans la colonne E201 en augmentant son rebouillage (installation d'un nouveau four d'un duty plus élevé, en remplacement du four actuel),
- d'améliorer le fractionnement des produit grâce à la mise en place d'un nouveau ballon de preflash et d'un nouveau reflux circulant sur le soutirage kérosène sur la colonne E202 et au remplacement de la moitié des plateaux de la colonne E202.

Le descriptif complet des modifications est disponible au § 2 du dossier de Porter à connaissance HSE/RI – 2020/34.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Remplacer le four de rebouillage actuel par un nouveau four B202N d'un duty process de 16.5 MW avec sa cheminée indépendante et ses nouvelles pompes de recirculation (J202),
- Remplacer les plateaux de la colonne de stripping d'H2S E201,
- Remplacer le faisceau de l'aéro-condenseur de tête C206Ar pour augmenter sa surface,
- Remplacer le ballon de reflux F204 par un ballon de volume plus important (14m3) avec ses nouvelles pompes (J203),
- Installer un nouveau ballon de pré-flash F283 et ses pompes d'alimentation liquide E202 (J282)
- Installer un nouveau pré-chauffeur (C286) d'alimentation liquide de la colonne E202,
- Remplacer la moitié des plateaux de la E202,
- Créer un soutirage kérosène avec reflux circulant (réfrigérant C285Ar et pompes J283),
- Installer une nouvelle colonne de stripping du kérosène avec de nouvelles pompes d'expédition(J207) et un rebouilleur (C215)
- Remplacer des plateaux dans le stripper de gasoil et ses pompes d'expédition (J208)
- Remplacer des plateaux dans le stripper de RHK et ses pompes d'expédition (J209)
- Ajouter des capacités de réfrigération sur les coulages de produits vers bacs de stockage (nouveaux C211 Ar, C231, C233)
- Remplacer le contacteur GPL/Amine E402 par une colonne identique mais avec une pression de calcul conforme aux nouvelles pressions à débit nul des nouvelles pompes (J203).
- ajoutes des détecteurs d'Hydrocarbures et de caméra de surveillance
- Ferrailler et déconnecter l'ancien four B202

Pas d'impact environnemental particulier pour la phase de travaux qui se dérouleront dans le complexe HCQ sur le paving existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications mineures du schéma process qui ne nécessitent pas de modification d'organisation pour l'opération

- du nouveau four
- du nouveau soutirage
- du nouveau ballon de pré-flash

De nouvelles MMR seront installées et intégrées au SGS.

Les nouveaux équipements avec leurs nouvelles localisations (four, pompes, aéro-réfrigérants) seront intégrés dans le POI de la raffinerie.

Les rejets des nouveaux équipements seront intégrés à l'autosurveillance et contrôles périodiques (COV / fumées)

Une formation sera donnée aux équipes d'exploitation et de maintenance.

Le projet modifie une activité existante . Les modifications ne relèvent pas de nouvelles rubriques ICPE. Cependant, en application du R122-2 du code de l'environnement, la modification doit être soumise au formulaire cas par cas car elle induit une augmentation de puissance visée par la rubrique 3110. Selon les conclusions du porter à connaissance HSE/RI – 2020/34, PIMF considère la modification comme non substantielle et ne nécessite pas d'évaluation environnementale.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Le projet n'induit aucune extension géographique. La surface d'emprise au sol n'est pas augmentée. Le projet induit une augmentation de puissance visée par la rubrique 3110 de 7,7 MW					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° '	"_ Lat ° ' " _			
Lavéra, commune de Martigues (13)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	" Lat ° ' " _ ' " Lat ° ' " _			
Jo	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6				
	projet et	001 🔨			

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

autorisé pour les allures suivantes : HCK : 3 700 t/j sans dépasser 1 277 500 t/an ; DSV2 : 6000 t/j.

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). La raffinerie de Lavéra est une ICPE soumise à autorisation et SEVESO seuil haut notamment pour la rubrique 4734. Les activités de la raffinerie sont autorisées par arrêté préfectoral n°255-2008PC du 7 juillet 2010 et notamment le complexe HCK qui est

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Lavéra
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRT de Lavéra - En cours d'instruction - Approbation en juin 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Plateforme de Lavéra . Pollution des sols et sous sol historique. Diagnostic et rapport de base réalisés en 2015 dans le cadre de la réglementation IED.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?	×		Façade, toitures et terrains en bordure de l'étang de Berre au quartier de l'Ile à Martigues 93113026
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		FR9301999 « COTE BLEUE MARINE »; FR9301601 « COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE »; FR9312015 « ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS »; FR9310019 « CAMARGUE » FR9312001 "Marais entre Crau et Grand Rhône "; Camargue (FR9301592);Le Rhône aval (FR9301590); Marais et zones humides liés à l'étang de Berre (FR9301597)
D'un site classé ?	×		93l13026 ; 93C13021; 93l13027; 93l13028 ; 93l13025 ; 93l13060 ; 93l13051; 93l13004

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Impacté par les Risques technologiques de la raffinerie est des sociétés impliquées dans le PPRT de Lavéra. Les scénarios d'accident potentiels liés au projet ont été étudiés, ils ne modifient pas les ALEA du PPRT
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		ERS Raffinerie revue pour tenir compte du projet. Pas de modification de l'impact sanitaire
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées c	ıu 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui X	Non Si oui, décriv		quelles	
Bruit, rejet aqu	eux, rejets atmosphério	ques		
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 soi	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels :	

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinne annexe traitant de ces éléments) :	effets ndre
Ins	stallation de brûleurs bas NOx	
Au	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
er	avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Espense demandée dans la mesure où :	ion
Un	équipement d'ancienne génération est remplacé par un nouvel équipement équipé de BAT (100% gaz et brûleurs bas No	x).
L'ir	mpact de l'augmentation de puissance sur les émissions de NOx est compensée par l'installation des brûleurs bas NOx. mpact de l'augmentation de puissance sur les émissions de SO2 est négligeable (0.01%)	
L'é	valuation ERS avec les nouvelles émissions liées au projet est inchangée	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8	.1 Annexes obligatoires Objet	
8.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100)	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 32, 32	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire								
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent								
	Objet							
Dossier de Pro	Dossier de Proter à Connaissance n° HSE/RI – 2020/34							
	9. Engagement et signature							
Je certifie su	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	Lavéra	le, 27/10/2020						
Signature	P. Committee of the com							

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus